

Bulletin municipal d'information de Château-l'Hermitage

Castélienfo

BULLETIN MUNICIPAL

D'INFORMATIONS

DE CHATEAU-L'HERMITAGE

Août 2018-N° 12

Siège en mairie

Directeur de la publication :

M. le Maire

Impression : IPNS

Mise en page : D. Petit

Ne pas jeter sur la voie publique.

Merci



Le Mot du Maire,

Le 10 juin dernier, vous avez élu 4 nouveaux conseillers municipaux en remplacement de nos collègues démissionnaires.

Le 16 juin, la nouvelle équipe municipale, en place jusqu'en 2020, s'est réunie pour élire le maire et un adjoint, qui seront également les conseillers communautaires pour notre commune.

Le 03 juillet, lors d'un conseil municipal, chacun a pu proposer sa candidature pour représenter la commune dans les différents syndicats intercommunaux, les commissions communales et autres instances. Tous les postes ont fait l'objet d'élections. Par ailleurs, lors de cette réunion, le maire a donné délégation à 2 conseillers municipaux.

Ce bulletin a pour but de synthétiser le rôle de chacun au sein du conseil municipal.

L'ensemble de l'équipe municipale se tient à votre disposition pour continuer à prendre en compte vos demandes et/ou attentes si besoin.

Je souhaite à toutes les Castéliennes et tous les Castéliens une belle fin d'été.

Jean-Luc Loriot



JEAU-LUC LORIOT

Employé de bureau - Lonray - Mansigné Maire

Commissions communales : * Travaux (voirie/ bâtiments) et embellissement

* Finances

Président de la C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs) Délégué titulaire au S.I.VO.S (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) Représentant communal à l'A.TE.SART. (Agence des Territoires de la Sarthe) Délégué titulaire au Syndicat mixte du Val de Loir

Délégué titulaire à la Cdc (Communauté de Communes) Sud Sarthe

Commissions: * Environnement

* Générale et technique

Représentant communautaire Sud Sarthe au Syndicat Mixte Sarthe numérique Correspondant "défense"

Membre titulaire du CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)



KATIA FEUFEU

Rédacteur - 2, cité des Polyanthas - La Suze sur Sarthe

1 ère adjointe en charge des délégations suivantes :

- *Examen des documents d'urbanisme
- * Locatifs communaux (baux, états des lieux et loyers)
- * Révision des listes électorales

Commissions communales : * Travaux (voirie-bâtiment) et embellissement

- * Jeunesse, scolarité, loisirs
- * Finances

Déléguée locale des élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Déléguée titulaire au S.I.A.E.P.(Syndicat du Bassin Intercommunal d'Adduction d'eau potable)

Déléguée adjointe à la Cdc Sud Sarthe

Commission: *PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Membre suppléante du CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)



JEAN-DIDIER DIRDIN

Agent de fabrication- 24, route du Pont

Conseiller municipal délégué pour les travaux d'entretien du patrimoine communal, relation avec les associations locales, communales et intercommunales.

Référent « tempête »

Référent « observateurs communaux du F.D.G.D.O.N. » (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Délégué suppléant au S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Commissions communales:

- * Travaux (voirie/bâtiment) et embellissement
- * Communication et site internet
- * Finances

Membre du Groupement de commandes des travaux de voirie de la Communauté de communes Sud Sarthe.



DANIELLE PETIT

Retraitée - 2, les Hautes Portes

Conseillère municipale déléguée pour l'aide aux charges administratives du secrétariat de mairie, conception du bulletin municipal, suivi du « press-book » communal et mise à jour du site internet communal.

Déléguée titulaire au S.I.B.A. (Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aune)

Commissions communales:

- * Communication/site internet
- * Finances

Déléguée communale au comité de jumelage avec Visbek (Allemagne)

Correspondante communale du spectacle numérique à l'église Notre-Dame



PASCAL BOURDET

Électricien - 10, route du Pont

Commissions communales:

- * Travaux (voirie/bâtiment) et embellissement
- * Finances

Membre du Groupement de commandes des travaux de voirie de la Communauté de communes Sud Sarthe

Délégué titulaire au S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Référent « Sécurité civile »



NATHALIE DARGIER

Activité : laïque en mission ecclésiale - 2, route de Saint Biez en Belin

Commission communale: Communication et site internet

Référente « sécurité civile »



MARK FERRON

Cuisinier - 4, les Hautes Portes

Commissions communales: *Travaux (voirie/bâtiment) et embellissement

*Jeunesse, scolarité, loisirs

Référent « Sécurité routière »

Référent « SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau) Sarthe Aval »

Délégué suppléant au Syndicat mixte du Val de Loir

Délégué suppléant au S.I.A.E.P.(Syndicat du bassin Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)



ELISABETH HOUVRARD

Agent d'animation - 6, route du Pont

Commission communale:

*Jeunesse, scolarité, loisirs

Membre suppléante au S.I.VO.S (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Représentante communale à la commission Sport et Culture à la Communauté de Communes Sud Sarthe.



ANTOINE MEYZA

Mécanicien de compétition - 6, les Hautes Portes Commission communale :

* Travaux (voirie/bâtiment) et embellissement Représentant titulaire de la commune au Conseil d'Ecole de Requeil Délégué suppléant au S.I.B.A.(Syndicat Intercommunal au Bassin de l'Aune) Délégué titulaire au S.I.VO.S (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)



MONIQUE ROUSSEAU

Retraitée - 11, route du Pont

Commission communale:

* Communication et site internet



NADINE SEPRE

Sans emploi - 8, route de Saint Ouen en Belin

Commission communale:

* Jeunesse, scolarité, loisirs

Membre suppléante au S.I.VO.S.(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Représentante suppléante de la commune au Conseil d'Ecole de Requeil

PREVENTION DES FEUX DE FORÊT

Rappel: En matière de risque d'incendie la commune de Château l'Hermitage est classée en zone à risque élevé et nous sommes en « période rouge » période très dangereuse pendant laquelle le niveau de risques d'incendies est le plus élevé. du 1" juillet au 30 septembre.

C'est la raison pour laquelle nous vous rappelons quelques règles essentielles de prudence et de bon sens extraites de <u>l'arrêté permanent 2013009-0009</u> pris par le Préfet de la Sarthe le 13 janvier 2013

<u>Article 5</u>: Il est interdit, à toute personne, de jeter des allumettes, cigares ou cigarettes qui ne seraient pas complètement éteints au préalable dans les bois, forêts, landes, dans les zones de plantation ou de reboisements ainsi que sur les voies qui les traversent.

<u>Article 6</u>: Il est interdit, à toute personne, de fumer dans les bois, forêts, landes, dans les zones de plantation ou de reboisement en période rouge et orange.

<u>Article 7</u>: L'usage du feu est interdit à toute personne autre que le propriétaire ou ses ayants droit dans les zones à risques d'incendie de foret telles que définies dans l'article 1

<u>Article 8</u>: Toute personne qui a connaissance d'un feu de forêt, landes, bois, plantations ou reboisements, doit immédiatement alerter l'autorité la plus proche notamment les sapeurs-pompiers (tél. : 18 ou 112) et lui indiquer, d'une manière aussi précise que possible, le lieu, la nature et l'importance du sinistre.

<u>Article 9</u>: Les barbecues et les méchouis sont interdits en période rouge dans toutes les zones à risques d'incendie de forêts, à l'exception de ceux prévus dans les installations fixes constituant une dépendance d'habitation

<u>Article 10</u>: Nonobstant, la réglementation applicable relative à l'organisation de feux d'artifice, en période rouge, les feux d'artifice sont interdits dans toutes les zones à risques

<u>Article 11</u>: En période rouge et orange, les feux festifs et le lancement d'objets en ignition à trajectoire non maîtrisée (de type lanternes thaïlandaises...) sont interdits dans toutes les zones à risques d'incendie de forêt.

Article 12: En période rouge, tout usage de feu est interdit et notamment les incinérations de tous végétaux.

Article 17: Dans les zones à risques d'incendie de forêts, pendant la période rouge, l'utilisation par les propriétaires, ayants droit ou entreprises de matériel susceptible de provoquer des départs de feu, doivent cesser leurs activités dès que le niveau de risque est fort. Ces derniers peuvent appeler le COD1S 72 — Tél. : 18 ou 112 — afin de connaître le niveau de risque du jour.

INFOS PRATIQUES

Mairie

Tél: 02 43 46 30 24

Fax : 02 43 46 27 79

Mail : chateau.lhermitage @wanadoo.fr

Site internet:

Commune-chateau-lhermitage,fr

Ouverture au public,

Lundi: 16 h - 18 h 15

Mercredi : 10 h - 12 h 15

Vendredi: 16 h - 18 h 15

Fermeture du secrétariat:

Vendredi 17 août

Du lundi 27 août au vendredi 31 inclus

<u>Sur votre agenda</u>

<u>Samedi 8 et</u>

dimanche 9 septembre :

Comice agricole de Pontvallain

Samedi 15 et

Dimanche 16 septembre :

Journées patrimoines

Portes ouvertes à l'église avec la participation de

*Cercle généalogique du Mans,

* Le Pays d'Art et d'histoire de la Vallée du Loir,

*Les Fils Castéliens